

Mon Approche Prévention

PROMEOM

Préservons la santé au travail

Promeom vous accompagne dans la mise en place de votre démarche prévention avec MAP « Mon Approche Prévention »

Le dispositif MAP



Adapté à tous types d'entreprises : pour une vision partagée avec Promeom



Pour en savoir plus, rendez-vous sur <https://www.promeom.fr/reperage-et-maitrise-des-risques/>



Intégré dans l'offre de services Promeom : l'accès à MAP est compris dans votre cotisation



Une question ? Contactez votre **centre médical de référence** ou prevention@promeom.fr

Le parcours MAP

1

Connectez-vous à votre espace « Mon Approche Prévention »



Une connexion unique depuis votre espace adhérent
<https://portailpromeom.pulseprevention.com/>



2

Effectuez votre état des lieux



Quelques questions pour comprendre votre **activité** et recueillir les premières informations de **prévention**, centralisées dans un tableau de bord

3

Nous réalisons votre fiche d'entreprise



Un repérage des **risques** et des **conseils** de prévention réalisés lors de la visite de votre entreprise

4

Accédez à « Mon Document Unique »



Mise à disposition d'un outil simple d'utilisation pour réaliser votre DUERP

Pour en savoir plus sur notre offre de services : www.promeom.fr